



## CONVENTION DE MECENAT

N° préfecture : W381007269

### *Entre d'une part :*

La Société LEKI  
dont le siège social est situé 19, rue du Louvasset 38500 VOIRON  
représentée par Olivier DUFOUR  
en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes

### *Et d'autre part*

L'association sportive du lycée Edouard Herriot déclarée à la préfecture de Grenoble,  
fondée le 20/11/1948, nouvelle référence du 2 décembre 2004 sous le numéro W381007269  
(J.O du ..12/2004)  
dont le siège social est situé BP 228 38506 VOIRON  
représentée par Véronique GHIGLIONE  
en qualité de présidente, dûment habilité aux fins des présentes,  
ci-après dénommée.....

*Ci-après dénommées conjointement « les parties »*

### ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'association a pour objet la pratique de nombreuses activités physiques ou artistiques, par le plus grand nombre, avec à la fois un objectif éducatif et sportif auprès des adolescents.

La Société « LEKI » souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous défini et soutenu par l'Association.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **I) OBJET DU CONTRAT**

La Société « LEKI » s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article (III) afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article (II) ci-dessous.

#### **II) PROJET**

L'association s'engage à mettre en place, pendant l'année scolaire en cours, divers événements et manifestations pour assurer la promotion de « LEKI » : les élèves adhérents porteront le tee-shirt de l'association sportive, avec le logo « LEKI » lors des animations internes mais également lors des rencontres sportives organisées par l'UNSS.

### III) OBLIGATION DE LA SOCIETE

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société « LEKI » s'engage à verser à l'Association la somme de 445,00€ (quatre cent quarante cinq euros).

Cette somme sera versée dans le mois qui suit la signature de la présente convention.

### IV) RECU DE VERSEMENT

L'association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir des dons, et établira un reçu au titre des dons versés à certains organismes d'intérêt général (article 200, 238 bis du code général des impôts).

Fait à Voiron le 2 décembre 2015

En deux exemplaires

Pour la Société  
Olivier Dufour  
(Tampon et signature)

Pour l'association sportive  
Véronique GHIGLIONE  
(Tampon et signature)



**O2D SARL**

19, rue du Louvasset

38500 VOIRON

Tél. 04.76.67.05.11

mail : service-o2d@wanadoo.fr

Siret : 430 135 855 0012